

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 décembre 2019
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettre datée du 5 décembre 2019, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations
Unies**

Au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective – la République d'Arménie, la République du Bélarus, la Fédération de Russie, la République du Kazakhstan, la République kirghize et la République du Tadjikistan –, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation concernant les efforts de stabilisation de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, adoptée le 27 novembre 2019 à Bichkek (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) D. Polyanskiy



Annexe à la lettre datée du 5 décembre 2019 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective concernant les efforts de stabilisation de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Bichkek, le 27 novembre 2019

Les Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sont préoccupés par la persistance des tensions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui continuent de menacer la sécurité des États membres de l'Organisation, notamment par la propagation du terrorisme et de l'idéologie radicale.

Les Ministres demandent que les conflits soient réglés uniquement par des moyens pacifiques, notamment au moyen d'un dialogue s'appuyant sur les normes et principes du droit international et le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies.

Les Ministres réaffirment leur soutien à la création d'un État palestinien indépendant, viable et pleinement souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Ils demandent à toutes les parties concernées de s'abstenir de faire quoi que ce soit qui puisse compromettre les perspectives d'une solution à deux États. Ils soulignent qu'il est indispensable que Palestiniens et Israéliens reprennent au plus vite les négociations afin de parvenir à un accord global, juste et durable fondé sur le cadre juridique international existant, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Les Ministres apportent leur soutien à l'action menée par la communauté internationale, au premier chef dans le cadre du processus d'Astana, pour garantir la stabilité et la sécurité en République arabe syrienne dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Les Ministres soulignent la nécessité de poursuivre la lutte contre le terrorisme en République arabe syrienne et de prendre des mesures de prévention de son financement, en vue de faire échec à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), au Front el-Nosra et aux autres organisations terroristes désignées comme telles par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Les Ministres se félicitent du démarrage des travaux de la Commission constitutionnelle syrienne, qui représente une étape importante dans la réalisation d'un processus politique conduit et pris en main par les Syriens et facilité par l'ONU, l'objectif étant l'instauration d'un dialogue de réconciliation nationale ouvert à toutes les parties syriennes et associant des représentants de tous les groupes ethniques et confessionnels constituant la société syrienne.

Les Ministres s'inquiètent du fait qu'il reste en République arabe syrienne des zones de tension et, à cet égard, continuent de suivre de près l'évolution de la situation. Ils notent que la stabilité ne pourra être assurée durablement en République arabe syrienne, y compris dans le nord-est du pays, qu'à la condition que la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays soient pleinement rétablies et respectées

et que la sécurité de la population civile dans toute sa diversité ethnique et confessionnelle soit garantie.

Soulignant l'importance des opérations humanitaires de la Fédération de Russie et de la mission humanitaire de la République d'Arménie en République arabe syrienne, les Ministres demandent à la communauté internationale de renforcer l'aide humanitaire à la population civile et d'apporter son aide au relèvement du pays après le conflit, y compris par la reconstruction d'infrastructures socio-économiques, d'installations d'approvisionnement en eau et en électricité, d'écoles et d'hôpitaux. Ils notent qu'il importe de faciliter le retour volontaire des réfugiés syriens et des personnes déplacées sur leur lieu de résidence permanente.

Les Ministres expriment leur attachement aux principes du droit international et aux résolutions 242 (1967) et 497 (1981) du Conseil de sécurité de l'ONU, relatives au plateau du Golan syrien.

Les Ministres réaffirment leur ferme attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Libye, ainsi qu'au principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures. Ils soulignent que le conflit interne libyen ne pourra se résoudre que par des moyens politiques dans le cadre d'un dialogue entre Libyens, dirigé par eux. Ils apportent leur soutien au travail de médiation mené par le Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye, M. Ghassan Salamé, dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité de l'ONU, pour promouvoir la réconciliation nationale, l'objectif étant de mettre en place des institutions d'État unifiées qui soient capables de relever les défis, notamment celui de la lutte contre le terrorisme et l'idéologie extrémiste.

Les Ministres saluent l'Accord de Stockholm relatif à la normalisation de la situation au Yémen, conclu en 2018 en Suède, et demandent qu'il soit appliqué concrètement dans son intégralité, première et indispensable étape de la reprise du processus de règlement politique visant à instaurer une paix durable. Ils appuient l'action menée en ce sens par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Yémen, M. Martin Griffiths.

Les Ministres réaffirment leur attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Ils soulignent l'importance du principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures. Ils demandent à la communauté internationale d'apporter son plein appui à l'Iraq dans le combat qu'il continue de mener contre les éléments résiduels de l'EIIL et d'autres groupes terroristes, et ce, jusqu'à leur élimination complète. Ils se félicitent des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour préserver l'unité du peuple iraquien et parvenir à la réconciliation nationale. Ils soutiennent l'action menée par le Gouvernement pour reconstruire les régions du pays libérées des groupes terroristes.

Les Ministres expriment leur soutien aux efforts entrepris par le gouvernement de transition soudanais pour instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et l'entente nationale, pour mettre en place une transition démocratique globale et un développement socio-économique équitable et pour améliorer les institutions de l'État.

Les Ministres sont préoccupés par la détérioration de la situation dans la région du golfe Persique, qui peut conduire à un affrontement militaire de grande ampleur dont les conséquences seraient extrêmement négatives pour tous les pays concernés et pour la sécurité régionale et internationale.

Les Ministres se disent inquiets de la décision prise par les États-Unis d'Amérique de se retirer unilatéralement du Plan d'action global commun et préconisent de poursuivre son exécution systématique compte tenu du fait que les

parties concernées se sont engagées à respecter les obligations qui en découlent, tout en préservant le subtil équilibre des intérêts sur lesquels reposent les arrangements globaux. Ils appuient les efforts faits en faveur de la désescalade concernant le Plan d'action et expriment leur ferme volonté de les accompagner conformément à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ils demandent à toutes les parties de faire preuve de retenue et de prendre des mesures pour apaiser les tensions et rétablir la confiance. Ils notent que le modèle de sécurité collective de la Fédération de Russie peut avoir des avantages significatifs pour la région du golfe Persique.

Ils soulignent qu'il importe de favoriser le dialogue entre tous les États du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le respect des principes de bon voisinage, de non-emploi de la force, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de règlement de tous les différends par des moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.
